

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025 soit adopté en retirant les items suivants :

7.2. Adoption du règlement numéro 76-9 modifiant le règlement numéro 76 constituant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les zones d'affectation SU2 et SU3;

7.3. Adoption du règlement numéro 77-110 modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les zones d'affectation SU2 et SU3;

7.4. Adoption du règlement numéro 231-1 visant à assujettir la nouvelle zone à vocation industrielle, localisée en bordure de la route 235, au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

7.5. Adoption du règlement numéro 552-9 visant à assujettir les interventions projetées dans les zones industrielles numéro 410 et 411 au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).